

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN

DEC2014_0259

DECISION

**Objet : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE N° 2014/018
RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS
DE SECURITE ANTI-INTRUSION DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE NOISIEL**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26 et 28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises du marché public de service n°2014/018 relatif à la maintenance préventive et corrective des installations de sécurité anti-intrusion des bâtiments de la ville de Noisiel,

VU l'avis de publicité n°14-13662 mis en ligne au BOAMP, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 23 septembre 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que 8 plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 30 octobre 2014 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, que les offres ont donc été analysées au vu des critères de jugement (la valeur technique comptant pour 55% et le prix comptant pour 45%),

CONSIDERANT que la proposition de la Sté F.T.S. constitue l'offre économiquement la plus avantageuse,

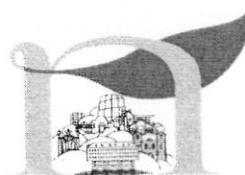
CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achats « service » et de l'unité fonctionnelle « maintenance des équipements d'alarme anti-intrusion dans les bâtiments de la ville de Noisiel » dont la valeur ne dépasse pas 90 000 Euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société F.T.S., sise 361 Rue de la Tour – Centra 228 0 Rungis (94576) le marché public de service n°2014/018 relatif à la maintenance préventive et corrective des installations de sécurité anti-intrusion des bâtiments de la ville de Noisiel pour un montant annuel de :

- s'agissant de la maintenance préventive : 3 895,00 € H.T, soit 4 674,00 € T.T.C.,
- s'agissant de la maintenance corrective et des petits travaux : bons de commande avec un montant minimum de 1 000,00 € HT et maximum de 5 000,00 € HT

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois par tacite reconduction.



Suite de la décision N°2014_ **0259**
portant sur la conclusion du marché public n°2014/018.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Fait à Noisiel, le - 5 DEC. 2014

Le Maire



Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	08 DEC. 2014
Affiché le	08 DEC. 2014
Notifié le	
Publié le	08 DEC. 2014

